



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

Comité permanent des anciens combattants

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 032

Le lundi 27 avril 2026

Présidente : Marie-France Lalonde



Comité permanent des anciens combattants

Le lundi 27 avril 2026

• (1100)

[Français]

La présidente (Marie-France Lalonde (Orléans, Lib.)):
J'ouvre maintenant la séance.

Je vous souhaite la bienvenue à la réunion n° 32 du Comité permanent des anciens combattants de la Chambre des communes.

Conformément à la motion adoptée le 25 novembre 2025, le Comité se réunit dans le cadre de son étude sur le Budget principal des dépenses de 2026-2027, ainsi que sur l'objet du Budget supplémentaire des dépenses (C) de 2025-2026.

Avant de continuer, j'aimerais demander à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et les chocs acoustiques et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris nos chers interprètes, que je remercie.

[Traduction]

Permettez-moi d'abord de souhaiter la bienvenue à l'honorable Jill McKnight, ministre des Anciens Combattants, qui se joint à nous pour la première heure. Elle est accompagnée des fonctionnaires suivants.

Du ministère des Anciens Combattants, nous accueillons Nancy Gardiner, sous-ministre; M. Pierre Tessier, sous-ministre adjoint, Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels; Mme Jane Hicks, sous-ministre adjointe principale par intérim, Prestation des services; et M. Mitch Freeman, sous-ministre adjoint par intérim, Secteur des politiques stratégiques, de la planification et du rendement.

Je vous remercie de prendre le temps de comparaître aujourd'hui. Nous allons commencer par la déclaration préliminaire.

Madame la ministre, vous avez la parole pour cinq minutes.

[Français]

L'hon. Jill McKnight (ministre des Anciens Combattants):
Merci, madame la présidente.

Bonjour, chers collègues. Je vous remercie de m'avoir invitée à vous fournir une mise à jour au sujet des travaux d'Anciens Combattants Canada.

[Traduction]

Je suis heureuse d'avoir l'occasion de vous faire part des progrès que nous réalisons pour renforcer la prestation des services aux anciens combattants et à leurs familles et réaffirmer notre engagement à leur égard.

À la base, notre mandat est simple. Lorsqu'un ancien combattant se manifeste, il doit pouvoir obtenir, en toute certitude, le soutien auquel il a droit. Le dernier budget supplémentaire des dépenses (C) reflète donc cet engagement, avec un financement supplémentaire de 300,4 millions de dollars pour l'exercice 2025-2026.

Pour l'exercice 2026-2027, Anciens Combattants Canada prévoit un budget de 8,2 milliards de dollars, soit une augmentation de 340 millions de dollars, ou 4 %. Ce budget ministériel est plus élevé que le budget initial de l'an dernier et conforme aux prévisions budgétaires de clôture pour l'exercice 2025-2026.

Le gouvernement demeure déterminé à améliorer la prestation des services. Le budget de 2025 prévoyait des investissements de plus de 184 millions de dollars sur quatre ans pour stabiliser la capacité de traitement des demandes de prestations d'invalidité et mettre en place une nouvelle procédure pour réduire les temps d'attente actuels. Cet investissement, combiné à la modernisation en cours des processus opérationnels et des infrastructures informatiques d'Anciens Combattants Canada, permettra aux anciens combattants de continuer à recevoir un soutien rapide, accessible et en temps opportun. Le budget de 2025 prévoit 40,1 millions de dollars supplémentaires par an pour poursuivre ces progrès.

Même si nous harmonisons certaines prestations et certains programmes pour tenir compte des réalités du marché, comme le rajustement du taux de remboursement dans le cadre des prestations relatives au cannabis à des fins médicales, nous maintenons un accès complet aux aides auxquelles les anciens combattants ont droit. Nous donnons ainsi suite à l'engagement du gouvernement envers les Canadiens d'investir davantage, de réduire les formalités administratives et de protéger l'accès aux services et aux prestations.

Il est important d'être clair. Anciens Combattants Canada ne subit pas de coupes budgétaires. En fait, c'est tout le contraire. Nous veillerons à ce que des fonds soient toujours disponibles pour que les anciens combattants reçoivent les prestations et le soutien auxquels ils ont droit.

• (1105)

[Français]

Nous aurons toujours des fonds disponibles pour que les anciens combattants puissent recevoir les prestations et le soutien auxquels ils ont droit.

[Traduction]

La responsabilité du gouvernement s'étend également à la commémoration. La semaine prochaine, nous allons commencer la construction du Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan. Une fois terminé, ce lieu solennel sera pour les anciens combattants, les membres des Forces armées canadiennes et les Canadiens un endroit où ils pourront se recueillir en pensant à tous ceux qui ont servi lors de cette mission, à ceux qui les ont soutenus dans leur foyer et aux 158 soldats canadiens et aux 7 civils qui ont fait le sacrifice ultime.

[Français]

C'est un lieu de mémoire, un lieu de respect, un lieu pour se souvenir des 165 vies qu'on ne va jamais oublier.

[Traduction]

Je me joins donc au ministre de la Défense nationale pour saluer le travail de mes collègues de la Chambre et du Sénat qui défendent des enjeux qui sont d'une importance fondamentale pour les Forces armées canadiennes d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Notre gouvernement est heureux de travailler avec les parlementaires à la reconnaissance du service militaire, que ce soit pour une personne ou une mission. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec eux pour poursuivre les discussions à ce sujet au fur et à mesure que la ou les missions évoluent.

En ce qui concerne la pétition électronique 6661, le gouvernement espère déposer une réponse claire et sans ambiguïté bientôt. De même, en ce qui concerne le projet de loi S-246, on ne saurait trop insister sur l'importance d'avoir un bon processus d'examen et d'évaluation. Les anciens combattants actuels et futurs doivent avoir l'assurance que le processus mis en place tiendra compte des préoccupations actuelles et futures.

Nous devons donc veiller, au nom de tous les Canadiens, à ce que les marques de commémoration, d'hommage et de reconnaissance en l'honneur des femmes et des hommes en uniforme du Canada demeurent rigoureuses et bien établies.

En terminant, madame la présidente, je réaffirme l'engagement du gouvernement du Canada à soutenir les anciens combattants et leurs familles. Plus de 90 % du budget total des dépenses est versé sous forme de paiements directs aux anciens combattants, à leurs familles et aux autres bénéficiaires des programmes.

Les investissements dans Anciens Combattants Canada représentent l'une des contributions les plus importantes aux objectifs de la mission de notre gouvernement, notamment en tant que deuxième contributeur en importance aux dépenses du Canada pour atteindre la cible établie par l'OTAN. Ce n'est pas accidentel. C'est intentionnel.

• (1110)

[Français]

Notre engagement est clair: nous serons toujours là, aujourd'hui et demain.

[Traduction]

À la communauté des anciens combattants, je tiens à dire ce qui suit: votre service compte, vos sacrifices sont reconnus et votre avenir demeure notre responsabilité.

[Français]

Merci beaucoup. Je suis maintenant prête à répondre à vos questions.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup, madame la ministre. C'est toujours un plaisir de vous recevoir.

Nous allons commencer notre première série de questions de six minutes.

Monsieur Richards, vous avez six minutes.

Blake Richards (Airdrie—Cochrane, PCC): Madame la ministre, comme vous l'avez fait lorsque vous avez comparu devant le comité des finances en février dernier, vous avez dit ce matin que le ministère des Anciens Combattants ne subit pas de coupes budgétaires, alors que tout le monde au pays semble comprendre et être bien conscient qu'il y a des coupes dans les services aux anciens combattants, des coupes massives, en fait.

Il y a donc un voile d'incertitude qui entoure tout cela. Vous avez dit dans votre déclaration préliminaire que vous voulez vous assurer que les services sont là, « en toute certitude ». Eh bien, il y a beaucoup d'incertitude en ce moment. Ce que les anciens combattants vous entendent dire et ce qu'ils vivent concrètement sont deux choses très différentes. Examinons cela de plus près.

Vous avez comparu devant le comité des finances en février. Environ une semaine plus tard — en fait, moins d'une semaine plus tard —, la présidente du Syndicat des employé-e-s d'Anciens Combattants a sonné l'alarme au sujet des coupes effectuées au Bureau de services juridiques des pensions.

Pour ceux qui ne connaissent pas le Bureau de services juridiques des pensions, ce sont les gens qui aident les anciens combattants dont la demande est rejetée par le ministère des Anciens Combattants. Ils les aident à obtenir les prestations auxquelles ils ont droit, et dans 90 % des cas, grâce au travail effectué par le Bureau de services juridiques des pensions lors des audiences devant le Tribunal des anciens combattants, révision et appel, les services que reçoivent les anciens combattants sont bonifiés.

Honnêtement, je ne sais pas quelle question vous poser. Vous semblez complètement détachée de la réalité. Tout le monde comprend qu'il y a des coupes dans les services aux anciens combattants, y compris, comme je viens de le mentionner, au Bureau de services juridiques des pensions. Pouvez-vous m'expliquer cela? Je ne comprends pas comment vous pouvez être là à nous dire qu'il n'y a pas de coupes alors que tout le monde sait très bien qu'il y en a. Expliquez-nous cela.

L'hon. Jill McKnight: Madame la présidente, par votre entremise, j'aimerais rectifier les faits. Mon collègue dit quelque chose d'inexact. Il n'y a pas de coupes dans les services et les prestations aux anciens combattants. Mon collègue a...

Blake Richards: Selon vous, le Bureau de services juridiques des pensions n'est donc pas un service aux anciens combattants.

L'hon. Jill McKnight: Mon collègue a dit quelque chose avec quoi je suis en désaccord. Le Bureau de services juridiques des pensions est...

Blake Richards: Sur quoi n'êtes vous pas d'accord avec moi exactement? Sur le fait qu'il y a des coupes ou sur le fait qu'il s'agit d'un service aux anciens combattants?

La présidente: J'aimerais que le député permette à la ministre de répondre, s'il vous plaît.

Blake Richards: Je voulais simplement clarifier ce qu'elle disait.

La présidente: Oui, je sais. C'est très bien, mais laissons la ministre parler.

L'hon. Jill McKnight: Merci, madame la présidente.

Je suis d'accord avec le député pour dire que le Bureau de services juridiques des pensions est un service aux anciens combattants. Il n'y a pas de coupes dans ce service. Le Bureau offre des conseils juridiques et des services de représentation gratuits aux anciens combattants qui vont en appel. Il y avait un financement temporaire dans le budget de 2023, qui arrivait à échéance le 31 mars 2026. Nous sommes donc en train de revenir au régime d'opérations permanent, soit celui qui était en place avant le financement temporaire de 2023.

Blake Richards: Cela ressemble pour moi au jargon libéral: réduction du financement, non renouvellement du financement, délaissement d'un programme, programme arrivé à échéance, tout cela veut dire la même chose et aboutit au même résultat pour les anciens combattants. Ils perdent des services. L'Association des juristes de justice, qui représente les avocats du Bureau de services juridiques des pensions, a dit qu'il ne s'agit pas seulement de coupes, mais de coupes dévastatrices, vraiment dévastatrices. Elle dit que cela signifie que les anciens combattants pourraient devoir attendre jusqu'à cinq ans — cinq ans — pour avoir une réponse.

Comment pouvez-vous nous dire que cela n'aura pas de répercussions sur les services aux anciens combattants? Ils vont attendre cinq ans avant même d'obtenir une décision. Dites-nous en quoi cela n'a pas de répercussions pour eux. Les répercussions sont majeures. Ce sont des coupes dévastatrices. Peu importe comment vous expliquez cela, le résultat est le même. Dites-nous en quoi cela n'aura pas de répercussions pour les anciens combattants qui vont devoir attendre cinq ans.

L'hon. Jill McKnight: Nous revenons à notre régime d'opérations permanent pour continuer à offrir aux anciens combattants le soutien dont ils ont besoin lors du processus d'appel. En parallèle, comme je l'ai mentionné, grâce à un investissement prévu dans le budget de 184,9 millions de dollars, nous modernisons la prestation des services et examinons les processus afin de pouvoir investir dans la technologie et les outils pour outiller le personnel de première ligne afin qu'il puisse prendre des décisions et aider les anciens combattants.

Tout cela améliorera la prestation des services que nous offrons à Anciens Combattants Canada, y compris par l'entremise du Bureau de services juridiques des pensions.

• (1115)

Blake Richards: Je ne peux qu'imaginer ce que les anciens combattants doivent ressentir en vous écoutant. Je trouve cela extrêmement frustrant. Tout le monde sait qu'il s'agit de coupes, et vous êtes là à essayer de nous dire que ce n'est pas le cas. C'est tout simplement choquant.

Je suppose qu'il ne sert à rien de continuer à en discuter. Vous allez simplement continuer à lire vos notes, et les anciens combattants vont continuer d'être frustrés.

Je vais plutôt vous poser la question suivante. Dans votre déclaration préliminaire, vous avez mentionné, presque en sous-entendu, la commission chargée d'examiner les distinctions militaires. Le

Comité, à l'unanimité, le Sénat et diverses provinces au pays ont réclamé la création de cette commission. Vous avez mentionné qu'il y aurait une réponse globale à la pétition. Vous n'avez pas dit si ce serait une réponse positive ou non.

Le gouvernement a-t-il l'intention de créer une commission d'examen des distinctions militaires pour que des héros comme Jess Laroche et d'autres puissent enfin recevoir la Croix de Victoria, qu'ils méritent?

L'hon. Jill McKnight: Rendre hommage au courage, au dévouement et au sacrifice de nos Forces armées canadiennes est un devoir sacré et un engagement profond que nous continuerons à honorer. Les honneurs militaires sont soigneusement examinés par la chaîne de commandement des Forces armées canadiennes, et le processus nécessite une évaluation exhaustive et rigoureuse.

Blake Richards: Il n'y a donc pas de réponse non plus.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Richards. Merci.

Nous passons maintenant à M. St-Pierre.

Vous avez six minutes.

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Merci.

Madame la ministre, merci d'être avec nous aujourd'hui.

Aimeriez-vous prendre quelques minutes pour clarifier des éléments au sujet des questions que mon collègue vient de vous poser?

L'hon. Jill McKnight: Merci beaucoup.

Je pense avoir dit très clairement, en ce qui concerne le Bureau de services juridiques des pensions, que ce financement arrivait à échéance et que nous retournions au régime d'opérations permanent afin de pouvoir continuer à investir dans la prestation des services, ce qui comprendra les services fournis par l'intermédiaire du Bureau de services juridiques des pensions. Nous continuerons d'offrir ce service gratuitement aux anciens combattants pour les aider lorsqu'ils décident d'aller en appel.

Merci.

Eric St-Pierre: Pouvez-vous nous dire rapidement si le budget d'Anciens Combattants Canada est pleinement pris en compte dans le calcul des 2 % du PIB qui a été établi par l'OTAN?

L'hon. Jill McKnight: Certainement. Plus de 90 % du budget total du ministère est pris en compte dans le calcul des 2 % du PIB établi par l'OTAN. Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration préliminaire, ce financement est versé directement aux anciens combattants sous forme de services et de prestations destinés à leurs familles, et cela est pris en compte dans le calcul des 2 %.

Eric St-Pierre: Madame la ministre, l'examen exhaustif des dépenses était, j'en suis sûr, un processus intensif, et sans vous demander de trahir des secrets, je pense que les membres du comité des anciens combattants aimeraient comprendre comment vous avez procédé pour prendre vos décisions dans le cadre de cet examen. Pouvez-vous préciser combien de programmes d'Anciens Combattants Canada sont touchés?

L'hon. Jill McKnight: L'examen exhaustif des dépenses était un très grand projet à réaliser. Il a fallu beaucoup de temps et de détermination pour nous assurer de pouvoir maintenir tous les services et toutes les prestations pour les anciens combattants. C'est au cœur de notre mission et de notre travail, et c'est au cœur des décisions que nous prenons. C'était l'élément central de ce processus.

Donc, dans le cadre de ce processus, en maintenant les prestations et l'accessibilité du cannabis à des fins médicales, nous avons réduit le taux de remboursement pour mieux le faire correspondre au tarif du marché. Les anciens combattants continuent d'avoir accès au programme et à leur limite quotidienne. Il n'y a donc pas de changement ou de réduction pour eux. Il n'y a eu aucune coupe dans les prestations et les programmes destinés aux anciens combattants.

Eric St-Pierre: Dans le même ordre d'idées, est-ce qu'Anciens Combattants Canada a réduit certaines de ses prestations?

• (1120)

L'hon. Jill McKnight: Il n'y a pas eu de réduction des prestations versées aux anciens combattants par Anciens Combattants Canada.

Eric St-Pierre: En ce qui concerne l'Allocation de reconnaissance pour aidant, je pense qu'il y a eu une diminution de 6,5 % du financement. Pouvez-vous nous parler de cette diminution?

L'hon. Jill McKnight: Comme on le sait, les anciens combattants ne vivent pas tous la même expérience. Chacun d'eux est unique. Chacun de leurs besoins est unique. Par conséquent, nos programmes et nos services varient pour s'adapter à leurs besoins dans le temps. Les fonctionnaires qui m'accompagnent pourront sans doute vous donner plus de détails sur le programme des aidants, si vous le souhaitez.

Eric St-Pierre: Merci.

Je pense que, dans votre témoignage, vous avez mentionné le Monument commémoratif national de la mission du Canada en Afghanistan, un merveilleux projet. Pouvez-vous nous parler rapidement du calendrier et du moment où vous prévoyez entreprendre la construction de ce nouveau monument? De plus, pouvez-vous nous parler des coûts estimés de ce projet?

L'hon. Jill McKnight: Ce monument est prévu depuis de nombreuses années, et nous franchirons une étape significative la semaine prochaine, la première pelletée de terre. C'est une étape importante. La construction commencera alors et devrait se terminer en 2028. Je sais que des invitations ont été envoyées aux membres du Comité permanent des anciens combattants pour qu'ils assistent à cette première pelletée de terre, et j'espère que tout le monde aura l'occasion de se joindre à nous.

Eric St-Pierre: Merci. Nous avons hâte de nous joindre à vous à cette occasion.

J'ai une question au sujet du Fonds du Souvenir, qui a pour mission essentiellement de veiller à ce que les familles à faible revenu puissent offrir des funérailles convenables aux anciens combattants décédés. Le financement est passé d'environ 12 millions de dollars en 2018-2019 à environ 6,7 millions de dollars en 2026-2027.

En 30 secondes, pouvez-vous nous parler rapidement de cette diminution?

L'hon. Jill McKnight: Encore une fois, comme je l'ai mentionné, les anciens combattants ont tous des besoins différents à différentes étapes dans le cycle de leurs relations avec Anciens Combattants. Pour vous donner plus de détails, je vais m'en remettre aux fonctionnaires qui m'accompagnent.

Eric St-Pierre: Merci.

La présidente: Merci.

La réponse viendra peut-être lors du deuxième tour.

Merci beaucoup.

[Français]

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour six minutes.

Marie-Hélène Gaudreau (Laurentides—Labelle, BQ): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vous remercie d'être là, madame la ministre. C'est un privilège de pouvoir vous poser des questions. Celles-ci vont surtout porter sur ce que les vétérans nous disent quand ils viennent chez nous ou quand ils communiquent avec nous. Vous ne serez donc pas surprise que nous parlions des vétérans du Québec.

J'ai regardé les derniers chiffres de la Fondation québécoise des vétérans. Évidemment, une grande proportion des vétérans viennent du Québec, et la majorité d'entre eux sont francophones. En 2024-2025, dans le cadre du fonds pour les vétérans et leur famille, on a distribué 14,3 millions de dollars au pays. Cependant, alors que le Québec représente presque 23 % de la population de vétérans, les organismes québécois n'ont reçu que 2 % du financement total. J'aimerais bien comprendre pourquoi il y a cet écart.

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: J'aimerais demander une précision, parce qu'il y a peut-être un problème d'interprétation.

Vous avez mentionné le fonds qui a distribué 14,3 millions de dollars. Était-ce le Fonds pour le bien-être des anciens combattants et de leur famille?

D'accord. Merci. Je voulais simplement m'en assurer.

Le Fonds pour le bien-être des anciens combattants et de leur famille est, comme vous l'avez mentionné, un fonds qui vise à financer des projets qui sont axés sur le bien-être des anciens combattants et les soins qui leur sont apportés. Nous finançons des activités, des travaux de recherche, des programmes et d'autres initiatives qui permettent de rassembler les anciens combattants. Un processus robuste et rigoureux a été mis en place pour recevoir et examiner les demandes afin de s'assurer qu'elles répondent aux critères d'admissibilité du programme.

Comme la question porte précisément sur les organismes québécois, je vais demander aux fonctionnaires qui m'accompagnent de préciser la répartition du financement entre le Québec et le reste du Canada. Ils pourraient nous éclairer à ce sujet.

• (1125)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: En fait, j'aimerais savoir quels sont les critères, parce que les organismes qui n'ont pas reçu de financement vont vouloir une deuxième chance. C'est vraiment inacceptable que les organismes québécois aient reçu seulement 2 % du financement total. Il n'y a pas une journée où je n'en entends pas parler. Je vous remercie et je vais attendre de vos nouvelles.

Par ailleurs, madame la ministre, il ne faut pas oublier que l'Ontario, qui représente environ 30 % de la population canadienne, a reçu 60 % du financement. Même le Manitoba a reçu une part du financement plus élevée que le Québec. Alors, il y a quelque chose qu'il faut éclaircir, et j'aimerais que ce soit réglé rapidement.

Maintenant, selon vous, est-ce que 3,33 \$ par vétéran, au Québec, est un financement adéquat?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Je ne sais pas à quoi renvoie les 3,30 \$ par ancien combattant.

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: C'est ce que représentent les sommes octroyées au Québec en proportion du nombre de vétérans. Je voulais juste porter cela à votre attention. J'ai fait le calcul et je me suis demandé comment on pouvait arriver, avec 3,33 \$, à offrir des services convenables en continu à nos vétérans.

Quelles seraient les mesures concrètes...

La présidente: Madame Gaudreau, attendez un instant. J'ai arrêté le chronomètre.

Si j'ai bien compris, vous avez fait votre propre analyse pour arriver au chiffre de 3,33 \$. Je me demande si le ministère pourrait nous envoyer, au cours des prochaines semaines, des informations plus détaillées sur le montant que chaque vétéran canadien reçoit, y compris les vétérans du Québec. Je suis juste un peu surprise, madame Gaudreau. Je ne veux pas négliger votre calcul mathématique, je veux seulement m'assurer qu'on utilise les bons chiffres au Comité.

Madame la ministre, si vous et votre équipe pouviez nous fournir, au cours des prochaines semaines, le montant moyen alloué à chaque vétéran canadien par rapport aux services, nous vous en serions reconnaissants. Je présume que ce montant diffère pour chaque vétéran, selon les services qu'il reçoit, la complexité de son dossier et l'endroit où il réside, mais ça pourrait nous aider à clarifier le chiffre qui a été mentionné aujourd'hui.

Marie-Hélène Gaudreau: Absolument, madame la présidente. Il s'agit de tenir compte de la clientèle de chaque province et, ainsi, de la clientèle francophone. Avec ces chiffres, on va pouvoir corriger le tir.

Maintenant, s'il y a effectivement lieu de corriger le tir, que comptez-vous faire ultérieurement pour remédier à cet écart?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Je n'ai pas ces chiffres sous la main, alors je vais demander aux fonctionnaires de vous en parler.

Par le passé, nous avons eu des discussions sur la disponibilité des services offerts aux anciens combattants francophones, et le fait de veiller à ce qu'ils aient accès à des services dans la langue de leur choix. Nous sommes un pays bilingue. Qu'il s'agisse des anciens combattants francophones au Québec ou d'ailleurs au Canada, nous voulons nous assurer qu'ils ont accès à ce service.

Selon des données qui datent tout juste de septembre dernier, nous savons que le délai de traitement moyen pour un ancien combattant francophone est légèrement moins long, ou du moins aussi bon, que le délai pour un ancien combattant anglophone. Je pense que la différence est de 0,9 semaine, soit légèrement moins long pour les francophones. Nous savons également que 30 % des employés d'Anciens Combattants Canada qui prennent des décisions en matière d'invalidité sont soit francophones, soit bilingues, afin de répondre aux besoins de nos anciens combattants qui choisissent le français.

Est-il possible de continuer à améliorer ces services? Il est toujours possible de les élargir et de les améliorer.

• (1130)

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: [Inaudible] le tir, mais c'est correct.

Merci beaucoup, madame la présidente.

La présidente: Vous pourrez y revenir au prochain tour. Merci beaucoup.

Nous allons maintenant passer au deuxième tour de questions.

[Traduction]

Nous avons Mme Wagantall pour cinq minutes.

Cathay Wagantall (Yorkton—Melville, PCC): Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, vous êtes également ministre associée de la Défense nationale, et je suis certaine que vous êtes au courant des travaux liés au projet de loi C-11.

Le rapport Arbour reprenait mot pour mot ces recommandations, et il date d'il y a quatre ans. Elle a refusé de comparaître devant le Comité. D'autres personnes ont témoigné, tout comme nos anciens combattants.

Je vous serais très reconnaissante de bien vouloir déclarer officiellement aujourd'hui si vous êtes favorable à l'annulation des travaux du comité de la défense nationale et des témoignages des anciennes combattantes qui y ont contribué.

L'hon. Jill McKnight: J'aimerais clarifier un point. Vous avez parlé d'un refus de comparaître devant le Comité.

Est-ce que vous parliez de moi ou de quelqu'un d'autre?

Cathay Wagantall: Non, il s'agissait de la juge Arbour.

Allez-y, rapidement.

L'hon. Jill McKnight: Merci d'avoir apporté cette précision.

Je me suis engagée à continuer de soutenir les anciennes combattantes dans leurs expériences, à veiller à ce qu'elles soient entendues et à ce que leurs expériences particulières soient prises en compte, ainsi qu'à poursuivre ma collaboration avec le gouvernement pour répondre à ces besoins.

Cathay Wagantall: Vous avez répondu à ma question. Merci beaucoup.

Le plan ministériel pour 2026-2027 précise qu'Anciens combattants Canada continuera « de suivre les progrès des recommandations issues du rapport Plus jamais invisibles, publié par le Comité permanent des anciens combattants » et que le Conseil des vétérans « continuera de transmettre des idées et des recommandations pour nous aider [ACC] à répondre aux besoins uniques des vétérans ».

Six des douze membres ont annoncé leur départ. Cinq sur huit sont des anciennes combattantes. Trois des six membres restantes — qui sont formidables — représentent la Gendarmerie royale du Canada.

Face à cette démission en masse des femmes membres du Conseil des anciens combattants et à la décision de votre gouvernement d'annuler tous les amendements apportés au projet de loi C-11 — qui avaient pourtant été élaborés en tenant compte des commentaires de ces mêmes anciens combattants —, qu'avez-vous à dire aux femmes qui se sont manifestées en réaction aux mesures prises par le gouvernement?

Comment comptez-vous vous appuyer sur le travail du Conseil des vétéranes à l'avenir?

L'hon. Jill McKnight: Je remercie tous les membres du Conseil des vétéranes pour leur engagement et leur contribution au sein de ce conseil consultatif bénévole. Les idées qu'elles ont apportées et leur impact au cours de la première année ont été considérables. Nous sommes...

Cathay Wagantall: Puis-je vous interrompre un instant, madame la ministre? Désolée.

Beaucoup d'entre elles ont communiqué avec moi. Elles ont le sentiment d'avoir été complètement ignorées tout au long de cette année.

Je dois maintenant partager mon temps de parole avec mon collègue, M. Tolmie.

Fraser Tolmie (Moose Jaw—Lake Centre—Lanigan, PCC): Merci, madame la ministre, d'être parmi nous aujourd'hui.

Vous occupez ce rôle depuis un peu moins d'un an. Dans vos observations liminaires d'aujourd'hui, vous avez déclaré que vos décisions n'étaient pas accidentelles, mais délibérées.

J'aimerais vous interroger sur les décisions délibérées que vous avez prises au sujet du Corps canadien des commissionnaires, un contrat vieux de 80 ans qui emploie des milliers d'anciens combattants. Vous avez décidé de l'annuler, mais vous allez renouveler le contrat pour les Services de réadaptation professionnelle pour les vétérans canadiens.

Comme l'a demandé ma collègue d'en face, pourriez-vous m'expliquer comment vous en êtes arrivée à ces décisions?

L'hon. Jill McKnight: Comme toutes les politiques gouvernementales, nous savons que celle-ci évoluera au gré des changements d'objectifs. Notre priorité est de veiller à ce que les anciens combattants bénéficient d'un accompagnement professionnel adapté à leurs besoins et à leurs compétences, ainsi qu'à leur situation actuelle.

Fraser Tolmie: Merci.

Voulez-vous dire que les employés du Corps canadien des commissionnaires ne sont pas satisfaits de leur emploi?

L'hon. Jill McKnight: Non, ce n'est pas ce que je dis. Je dis que nous souhaitons trouver plus de possibilités de répondre aux besoins des anciens combattants.

Fraser Tolmie: Expliquez-moi comment les Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens vont s'y prendre. Je pense que le Corps canadien des commissionnaires est un organisme formidable. Ils accomplissent un travail remarquable ici. Je trouve que cette décision est tout à fait insatisfaisante.

J'aimerais savoir comment vous en êtes arrivée à cette décision.

• (1135)

L'hon. Jill McKnight: Madame la présidente, je ne partage pas l'avis du député... il compare le contrat de services de réadaptation

attribué aux Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens à la politique du premier droit de refus du Corps canadien des commissionnaires.

Fraser Tolmie: Mon temps est-il écoulé?

La présidente: Oui. Merci beaucoup. Je m'excuse, monsieur Tolmie.

Merci, madame la ministre.

Nous allons maintenant donner la parole à M. d'Entremont pour cinq minutes.

[Français]

Chris d'Entremont (Acadie—Annapolis, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

[Traduction]

Madame la ministre, merci d'être parmi nous aujourd'hui pour répondre à nos questions.

Lorsque nous essayons de déchiffrer les budgets, qui sont souvent complexes, il arrive fréquemment que les éléments soient sortis de leur contexte. Il arrive parfois que nos amis d'en face feignent la controverse, si je puis dire.

J'aimerais revenir un instant sur le Bureau de services juridiques des pensions.

Pourriez-vous nous dire ce qu'il est et ce qu'il n'est pas, et nous expliquer pourquoi il est préférable d'investir dans les services de première ligne? Nous voulons pouvoir aider les anciens combattants sur le terrain afin qu'ils n'aient pas à s'adresser au Bureau de services juridiques des pensions. C'est ce que je comprends.

L'hon. Jill McKnight: Comme je l'ai déjà mentionné, nous revenons à un fonctionnement normal après l'expiration du financement temporaire. Nous disposons d'un investissement de 184,9 millions de dollars sur quatre ans. Celui-ci est destiné à la modernisation et à la prestation des services.

Le but ici est de travailler avec les anciens combattants dès le début de leur parcours avec Anciens Combattants Canada, afin de les soutenir, d'échanger avec eux et de veiller à ce que le processus d'examen des demandes de prestations d'invalidité... Nous avons réalisé ces investissements afin que, idéalement, les anciens combattants n'aient pas à passer par la procédure d'appel. Nous ne cherchons pas à réduire le nombre d'appels. Ce n'est pas notre intention. Nous voulons aider les anciens combattants dès le début... en les accompagnant dans leurs démarches auprès d'Anciens Combattants Canada.

Notre bureau restera à la disposition des anciens combattants pour les aider, mais nous espérons qu'en intervenant plus tôt et en mobilisant des ressources dès le début, nous pourrions leur venir en aide avant qu'ils n'en arrivent là.

Chris d'Entremont: D'un autre côté, bien souvent, lorsque les gens se présentent à notre bureau, ils sont généralement à bout. Ils ont reçu une critique négative ou ont rencontré un problème, ce genre de choses. Nous entendons sans doute le pire du pire.

Quels sont les aspects positifs de ce processus? Comment les choses se passent-elles réellement?

L'hon. Jill McKnight: Merci de l'avoir mentionné. Je suis amenée à rencontrer des anciens combattants partout dans le pays, comme c'est le cas pour bon nombre de nos collègues. Même si tout n'est pas parfait — c'est la vérité —, ce que j'entends, c'est que... Pas plus tard que samedi soir, j'ai discuté avec un ancien combattant de ma collectivité qui m'a dit: « Les démarches se sont déroulées plus facilement que par le passé. » Ils constatent une amélioration des interactions.

Honnêtement, nous avons discuté de la manière dont, en effet, nous pourrions continuer d'améliorer les choses. C'est précisément ce à quoi nous continuons de travailler grâce à nos investissements. Dans l'ensemble, la plupart des conversations tournent autour du fait que tout va bien. La situation s'est améliorée. Nous continuerons d'investir pour aider les anciens combattants dans leurs démarches auprès d'Anciens Combattants Canada.

Chris d'Entremont: Dans vos observations liminaires, vous avez évoqué les fonds supplémentaires alloués au ministère. Je crois que ce montant était de 41 millions de dollars. Pourriez-vous nous dire si cet investissement servira à embaucher du personnel ou à ouvrir de nouveaux bureaux? À quoi cet investissement sera-t-il consacré?

L'hon. Jill McKnight: Sur ces 184,9 millions de dollars, 24 millions ont été alloués à l'infrastructure informatique à l'appui des processus. Pour obtenir des précisions à ce sujet, je vous invite à vous adresser aux responsables du ministère, qui pourront vous fournir des renseignements plus détaillés.

• (1140)

Chris d'Entremont: Je vais changer de sujet, car je sais qu'il ne me reste plus qu'une trentaine de secondes. Lorsque nous discutons avec des anciens combattants, il y a ceux de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée, mais aussi des anciens combattants plus récents. Les traitons-nous tous de la même manière, ou tenons-nous compte de la manière dont ils ont servi notre pays?

L'hon. Jill McKnight: L'expérience de chaque ancien combattant est unique. Nous ne pouvons pas traiter tous les anciens combattants de la même manière, car chacun d'entre eux a vécu sa propre expérience. Cela vaut aussi bien lorsque l'on compare deux anciens combattants ayant servi dans le même conflit que lorsque l'on compare des anciens combattants entre eux. Nous devons examiner chaque ancien combattant de manière individuelle, en tenant compte de son parcours personnel et de ses besoins actuels.

La présidente: C'est parfait. Merci.

[Français]

Madame Gaudreau, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Marie-Hélène Gaudreau: Madame la présidente, j'aimerais revenir au chiffre que j'ai mentionné plus tôt. La Fondation québécoise des vétérans s'est appuyée sur un document qui parle de trois partenaires alignés pour une vision, pour faire ressortir le chiffre de 3,33 \$, entre autres. D'ailleurs, je remercie le directeur général, Jonathan Audet. Ces informations existent et je peux vous les faire parvenir. Alors, honnêtement, plus tôt, quand vous êtes intervenue, je suis tombée des nues et j'ai perdu le fil de mes questions.

Je suis un peu estomaquée de constater qu'on essaie de mettre en avant ce qui va bien. C'est inacceptable. En ce moment, on parle de vétérans et de vétéranes qui ont servi leur pays et à qui on a dit qu'on serait là pour eux jusqu'à la fin. On essaie de parler de résilience. On parle de vies. Nous venons tout juste de finir une étude

sur le haut taux de suicide chez les vétérans. Un nombre phénoménal de gens déçus et frustrés qui n'ont plus confiance viennent me voir. Des gens nous disent qu'il n'y a absolument aucune chance qu'ils encouragent leur progéniture à faire ce qu'ils ont fait. Ces gens voyagent et voient ce qui se fait ailleurs.

Madame la ministre, vous êtes en fonction depuis un an et, durant la période de questions, si j'ai bien compris, vous avez mentionné qu'il y aurait une enquête indépendante sur le Programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle, ou PSVRS, pour que l'on corrige ses lacunes, parce qu'on est en train de l'étudier.

Vous engagez-vous à faire cette enquête maintenant?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Si j'ai bien compris, vous me demandez si nous allons procéder à un examen du programme des Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens.

Lors de ma dernière comparution, je me suis engagée à ce que le programme des Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens fasse l'objet d'un examen indépendant. Ces travaux avancent, et nous espérons pouvoir vous en dire plus à ce sujet dans les mois à venir.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, madame Gaudreau.

[Traduction]

Monsieur Viersen, vous disposez de cinq minutes.

Arnold Viersen (Peace River—Westlock, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci à la ministre d'être parmi nous aujourd'hui.

Je tiens à remercier Mme Gaudreau d'avoir un peu lancé cette discussion pour moi.

Vous venez d'être nommée à ce rôle, mais ces dernières années, les députés de l'opposition ont été témoins de la manière dont les libéraux ont favorisé leurs amis. Nous avons assisté au scandale de l'organisme UNIS et à celui de la caisse noire environnementale. Et ces dernières semaines, il y a eu le scandale de corruption lié au spatioport.

Le programme des Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens me donne la même impression. Il me fait penser à un stratagème de pompage et de déversement. J'ai l'impression que le gouvernement, votre ministère, gère les dossiers et faisait ce genre de choses, et qu'il a probablement la capacité de gérer tous ces dossiers, mais qu'on a en quelque sorte ajouté un appendice en marge, et c'est ainsi que ce programme a vu le jour. Que pensez-vous du fait que l'on se soit servi des anciens combattants et des services qui leur sont destinés pour faire grimper le cours des actions de certaines entreprises?

L'hon. Jill McKnight: Madame la présidente, je ne partage pas l'avis de mon collègue. Je pense qu'il y a là beaucoup de points avec lesquels je ne suis pas d'accord. Le programme des Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens a été mis en place afin d'adopter une approche globale de l'accompagnement des vétérans tout au long de leur parcours de réadaptation.

• (1145)

Arnold Viersen: Pensez-vous que votre ministère n'est pas en mesure de le faire?

L'hon. Jill McKnight: Il est important que nous envisagions autant de possibilités que possible pour répondre aux besoins des anciens combattants d'une manière qui...

Arnold Viersen: Nieriez-vous ce fait et diriez-vous que la hausse des cours boursiers n'est pas due à ce contrat?

L'hon. Jill McKnight: Ce sujet dépasse le cadre de mes compétences ou de mes fonctions. Je ne suis pas d'accord avec cette ligne de questionnement.

La présidente: Monsieur Viersen, je vous prie de bien vouloir laisser le ministre répondre à votre question.

Arnold Viersen: Je pense que nous avons obtenu des réponses satisfaisantes, madame la présidente.

Qui procédera à l'examen indépendant du programme des Partenaires des services de réadaptation aux vétérans canadiens?

L'hon. Jill McKnight: Comme je l'ai mentionné dans ma réponse à notre collègue, des travaux sont actuellement en cours pour en définir le champ et le processus. Nous passerons par les voies officielles pour que cet examen soit mené à bien.

Arnold Viersen: Quel type d'organisme recherchez-vous pour mener cet examen indépendant?

L'hon. Jill McKnight: Cet examen sera mené par un organisme indépendant... de notre ministère.

Arnold Viersen: Votre ministère mènera-t-il cet examen?

L'hon. Jill McKnight: Non, l'examen sera effectué par un organisme indépendant du ministère.

Arnold Viersen: D'accord.

Pourriez-vous nous indiquer certains des critères dont vous tiendrez compte dans le cadre de cet examen? Quels critères d'évaluation comptez-vous prendre en compte?

L'hon. Jill McKnight: Comme je l'ai dit, nous travaillons actuellement à l'établissement du champ de l'examen pour en cerner les paramètres. Je me ferai un plaisir de vous donner plus de détails à mesure que nous avancerons.

Arnold Viersen: D'accord, mais vous êtes la ministre. Vous avez une bonne connaissance de ces questions. Selon vous, quels éléments devraient être pris en compte dans le cadre de cet examen?

L'hon. Jill McKnight: Tant dans le cadre de l'étude menée que lors des entretiens que j'ai eus avec des anciens combattants, plusieurs types d'expériences ont été prises en compte, notamment celles des anciens combattants, celles d'Anciens Combattants Canada dans sa collaboration avec les prestataires de services, ainsi que celles des prestataires de services et de leurs organismes affiliés. Nous envisagerons plusieurs approches.

Arnold Viersen: Vous baserez-vous sur cet examen pour décider de renouveler ou non le contrat?

L'hon. Jill McKnight: À ce stade, je me concentre sur la définition du champ de l'examen, afin que nous puissions franchir ces étapes avant de réfléchir à la prochaine décision. Pour l'instant, nous nous concentrons sur la manière de mener à bien cet examen indépendant et de garantir que les anciens combattants qui ont entamé un processus de réadaptation puissent bénéficier d'une prise en charge continue.

Arnold Viersen: Comptez-vous demander une recommandation quant au renouvellement de ce contrat à l'issue de cet examen?

L'hon. Jill McKnight: Il est encore trop tôt pour que je puisse me prononcer à ce sujet.

Arnold Viersen: Si les conclusions de cet examen ne vous plaisent pas, vous allez en faire fi et prendre votre propre décision. C'est ce que vous êtes en train de dire?

L'hon. Jill McKnight: Madame la présidente, mon collègue choisit de faire des suppositions et de me prêter des propos que je n'ai pas tenus. Je me concentre actuellement sur la première étape, qui est de définir les paramètres de cet examen.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Viersen.

Je suppose que nous avons tous prévu de réaliser des vidéos et des activités de collecte de fonds aujourd'hui.

Blake Richards: Je pense que je vais invoquer officiellement le Règlement, madame la présidente. Je me contenterai de dire ce qui suit. Je ne pense pas qu'il incombe à la présidence de faire des commentaires à caractère partisan. Je ne pense pas que quiconque ici ait agi dans ce sens. Je pense que c'est la présidente qui a commis cette faute, et j'espère qu'elle choisira de présenter ses excuses au député à ce sujet.

La présidente: J'aimerais simplement m'assurer que tous les députés, lorsqu'ils posent des questions, laissent la ministre et nos formidables invités, qui sont venus comparaître devant ce comité, répondre à leurs questions de manière adéquate. C'est tout ce que j'ai à dire.

Nous avons M. Casey, qui disposera de cinq minutes.

Sean Casey (Charlottetown, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Je souhaite la bienvenue à la ministre et à son équipe.

Si, au cours des cinq dernières minutes, vous avez eu l'impression d'avoir été interrompue à un moment donné et que vous souhaitez pouvoir développer votre réponse, vous pouvez le faire maintenant.

• (1150)

L'hon. Jill McKnight: Je tiens simplement à réaffirmer que ma priorité absolue est de veiller à ce que nos anciens combattants continuent de bénéficier d'une prise en charge continue afin de les soutenir dans leur cheminement. C'est là l'essence même de notre travail, et ce doit être notre priorité absolue.

Nous allons procéder à un examen indépendant afin d'évaluer le programme et sa mise en œuvre, et de nous assurer qu'il répond bien aux besoins des anciens combattants.

Sean Casey: M. Tolmie vous a posé une série de questions concernant le droit de premier refus, en essayant d'établir un lien avec le contrat conclu avec PSRVC.

Pour commencer, le droit de premier refus est-il une politique ou un programme?

L'hon. Jill McKnight: Il s'agit d'une politique gouvernementale qui a été mise en place en 1945.

Sean Casey: N'hésitez pas à nous en dire un peu plus au sujet de ce changement de politique, des raisons qui le motivent et de la date à laquelle il entrera en vigueur.

L'hon. Jill McKnight: Comme je l'ai indiqué, cette politique a été mise en place pour répondre aux besoins des soldats qui rentraient au pays après la guerre en 1945 et pour les aider à trouver un emploi dans les services de sécurité.

Comme nous l'avons déjà mentionné, nos vétérans possèdent aujourd'hui un large éventail de compétences. Ce sont des personnes hautement qualifiées et très instruites, et chacune d'entre elles a vécu une expérience unique et différente, en fonction de son service et de ce à quoi il a ressemblé.

Nous souhaitons élargir l'éventail des possibilités d'emploi pour les vétérans, afin de répondre à leurs besoins et à leur disponibilité et de leur proposer une carrière qui reflète leurs choix et qui correspond à ce qu'ils souhaitent faire. Cela peut comprendre des services de sécurité, mais aussi un certain nombre d'autres possibilités d'emploi.

Nous nous emploierons à soutenir les vétérans dans le cadre de la stratégie d'emploi qui a été élaborée, à mesure que nous la mettrons en œuvre, et nous continuerons de collaborer avec le Corps canadien des commissionnaires afin d'offrir également aux vétérans des possibilités d'emploi dans le domaine des services de sécurité.

Le calendrier prévu pour ce changement prévoit que la politique prendra fin en mars 2027.

Sean Casey: Pour être clair, je crois comprendre que lorsque cette politique prendra fin en mars 2027, les services de sécurité des édifices du gouvernement fédéral seront ouverts à la concurrence. Y a-t-il une raison pour laquelle ils ne pourraient pas présenter des soumissions pour ces contrats?

L'hon. Jill McKnight: Ce sera effectivement un processus ouvert et concurrentiel. Le Corps canadien des commissionnaires pourrait décider de présenter une soumission afin de se voir adjudger l'un de ces contrats, et je m'attends à ce qu'il dispose des compétences et des connaissances nécessaires pour présenter une offre compétitive.

Sean Casey: Je voudrais revenir sur une observation qui a été formulée dans l'introduction d'une question de M. Richards, concernant le Bureau de services juridiques des pensions et l'Association des juristes de justice. Cette observation évoquait la possibilité d'un retard de cinq ans dans le traitement des recours par le Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

Je suppose que cette question pourrait intéresser vos hauts fonctionnaires, mais je vais vous la poser en premier. N'hésitez pas à la renvoyer à quelqu'un d'autre si vous le souhaitez.

Avez-vous eu des discussions avec l'Association, et le ministère partage-t-il son avis selon lequel il est probable que des retards pouvant aller jusqu'à cinq ans se produiraient?

L'hon. Jill McKnight: Je pense que ce sont les hauts fonctionnaires qui sont les mieux placés pour répondre à cette question. Je vais donc leur laisser la parole.

Mitch Freeman (sous-ministre adjoint par intérim, Secteur des politiques stratégiques, de la planification et du rendement, ministère des Anciens Combattants): Je voudrais souligner quelques points à ce sujet.

Tout d'abord, je ne suis pas vraiment impressionné par le caractère hypothétique d'une explication sur cinq ans à cet égard. En réalité, le ministère des Anciens Combattants prend cette situation très au sérieux, de bout en bout, et du point de vue des prestations ver-

sées aux vétérans, notamment entre le moment où la demande est présentée et celui où la décision...

• (1155)

La présidente: Je suis désolée. Votre temps est écoulé. M. Casey a dépassé son temps de parole.

Je vous prie de m'excuser. J'aurais dû tenir compte des signaux. Quand j'agis ainsi, c'est parce que votre temps de parole est effectivement écoulé, monsieur Freeman. Cela dit, je vais devoir vous interrompre, et je m'en excuse sincèrement.

Il nous reste cinq minutes avant que la comparution de la ministre prenne fin; je crois donc que nous allons répartir le temps de parole de la façon suivante: deux minutes, deux minutes et une minute pour Mme Gaudreau, afin d'être équitables.

Je ne sais pas qui va commencer à intervenir.

Je suis désolée, madame Wagantall, la parole est à vous.

Cathay Wagantall: Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, je ne sais pas si vous avez lu ou écouté les témoignages apportés dans le cadre de l'initiative « Silent No More » ou « fini le silence », mais une jeune femme nouvellement enrôlée dans les forces armées a été victime d'un viol collectif; lorsqu'elle a tenté d'obtenir de l'aide, elle a été pratiquement mise en détention pendant plus d'une semaine sur la base, sans aucun moyen de communication, avant d'être conduite dans un hôpital d'une autre ville pour y recevoir des soins.

Finalement, elle a dû se battre avec acharnement pour obtenir des soins. En fait, ce sont des membres du Bureau des services juridiques des pensions qui ont retrouvé ses dossiers dans un endroit qui n'avait absolument rien à voir avec l'endroit où tous les dossiers auraient dû être conservés et accessibles.

Si les membres de ce bureau perdent leur financement et que nous devons désormais nous tourner exclusivement vers les tribunaux civils pour faire en sorte que les personnes ayant subi des traumatismes sexuels dans l'armée puissent obtenir de l'aide et voir leur affaire examinée, les membres de ce bureau bénéficieront-ils de l'aide financière et du soutien du ministère des Anciens Combattants pour pouvoir aider ces vétérans? Ils sont là pour servir les vétérans, mais le soutien qu'ils reçoivent est en voie d'être réduit. Ces mesures de soutien sont-elles disponibles? Veuillez répondre simplement par oui ou par non.

L'hon. Jill McKnight: Tout d'abord, je pense qu'il est extrêmement important de saluer le courage des personnes qui ont choisi de se manifester et de nous raconter leur histoire.

Cathay Wagantall: Je vous remercie de ces commentaires dont je vous suis reconnaissante, mais je dispose de peu de temps. Pourriez-vous me dire si les membres de ce bureau offriront leurs services aux personnes qui portent leur affaire devant les tribunaux? Un simple « oui » ou « non » suffira.

L'hon. Jill McKnight: Comme je l'ai déjà mentionné, le Bureau des services juridiques des pensions continuera d'être à la disposition des vétérans, à titre gratuit.

Cathay Wagantall: D'accord. Merci, madame la présidente.

Je considère cette réponse comme un « oui », alors merci. J'espère que ce sera le cas.

Pourriez-vous également nous dire rapidement quelques mots à ce sujet? En réponse à tous les commentaires que notre comité a reçus au sujet de l'accès des conjoints et des familles à des soins de santé mentale à part entière, des fonds ont-ils été, oui ou non, prévus à cet effet dans le budget actuel?

L'hon. Jill McKnight: J'attends avec impatience de recevoir le rapport de votre comité sur le suicide et d'examiner les recommandations qui y seront formulées.

Cathay Wagantall: Je vous remercie.

La présidente: Merci beaucoup.

Je crois que nous allons maintenant donner la parole à Mme Hirtle pendant deux minutes.

Alana Hirtle (Cumberland—Colchester, Lib.): Merci, madame la présidente.

Bonjour, madame la ministre.

Comme vous le savez, nous menons actuellement une étude sur l'entrepreneuriat qui vise les vétérans entrepreneurs. Pendant le temps qu'il nous reste, pourriez-vous expliquer aux vétérans et à nos collègues en quoi consiste la stratégie nationale d'emploi des vétérans, et comment vous vous employez à moderniser et à mettre en œuvre cette stratégie?

L'hon. Jill McKnight: J'ai eu à plusieurs reprises l'occasion d'évoquer la stratégie d'emploi des vétérans, mais aussi les possibilités d'entrepreneuriat qui s'offrent à eux. C'est un sujet qui me semble extrêmement important, car il s'agit d'aider les vétérans à trouver la carrière qui leur convient, celle qui répond à leurs besoins actuels. À cet égard, l'entrepreneuriat est une possibilité que nous pouvons, selon moi, continuer d'examiner avec eux afin de répondre à leurs besoins.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec plusieurs entrepreneurs chevronnés qui m'ont fait part des retombées positives que l'entrepreneuriat a eues pour eux, notamment en leur permettant d'adapter ce travail à leurs besoins et en leur offrant une grande marge de manœuvre. Dans certains cas, cela leur a permis de continuer de servir dans la réserve tout en développant leur entreprise, ce qui constitue un excellent exemple.

Je sais que le Comité s'est également penché sur cette question et qu'un rapport contenant des recommandations sera bientôt publié; j'ai hâte de le lire pendant que nous avançons dans ce domaine et que nous élaborons notre stratégie pour aller à la rencontre des vétérans et collaborer avec eux.

Alana Hirtle: Merci.

En quelques mots, cela a-t-il un rapport avec le travail que vous allez effectuer au cours des 12 prochains mois?

L'hon. Jill McKnight: Oui, c'est étroitement lié au travail en cours. J'ai hâte de vous donner d'autres nouvelles à ce sujet.

• (1200)

La présidente: Je vous remercie.

[Français]

Pour la dernière minute, je donne la parole à Mme Gaudreau.

Marie-Hélène Gaudreau: Beaucoup de vétérans se questionnent sur le niveau d'intérêt et d'engagement du premier ministre à leur égard.

Ma question est simple: qu'en est-il?

[Traduction]

L'hon. Jill McKnight: Nous continuons à nous pencher sur la question de la protection du Canada et à investir dans notre sécurité et notre souveraineté. Les vétérans jouent un rôle essentiel à cet égard, car ce sont eux qui ont servi notre pays, qui se sont battus pour le Canada et qui ont défendu notre souveraineté. Nous continuerons à aller de l'avant pour rendre hommage aux vétérans de l'ère moderne et aux contributions qu'ils ont apportées au Canada.

[Français]

La présidente: Cela conclut notre première heure, en compagnie de la ministre McKnight.

[Traduction]

Comme toujours, ministre McKnight, je vous remercie infiniment de vous être jointe à nous.

Je vais suspendre la séance. Ensuite, nous amorcerons la deuxième heure de notre réunion.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

[Français]

La présidente: Nous reprenons nos travaux.

Au cours de la deuxième heure de la réunion, nous accueillons les témoins suivants du ministère des Anciens Combattants: M. Pierre Tessier, sous-ministre adjoint, Secteur de la dirigeante principale des finances et services ministériels; Mme Jane Hicks, sous-ministre adjointe principale par intérim, Prestation des services; et M. Mitch Freeman, sous-ministre adjoint par intérim, Secteur des politiques stratégiques, de la planification et du rendement.

Nous allons reprendre les séries de questions de la part des membres du Comité.

Je vais passer la parole à M. Richards

[Traduction]

pendant six minutes afin d'entamer la discussion.

Blake Richards: Madame la présidente, nous continuons à nous heurter à des difficultés ici, car les vétérans de l'ensemble du pays, et presque tout le monde d'ailleurs, semblent parfaitement conscients que des compressions budgétaires ont été effectuées dans plusieurs secteurs, alors que la ministre continue de nous affirmer que ce n'est pas le cas. Il est clairement nécessaire que notre comité mène une étude sur ces compressions budgétaires.

Je propose donc la motion suivante qui fait l'objet d'un avis depuis le 19 février:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité permanent des anciens combattants entreprenne une étude en 10 séances afin d'examiner les effets des compressions budgétaires fédérales proposées dans le budget de 2025 sur les services aux anciens combattants; que, dans le cadre de cette étude, le Comité examine les modifications proposées aux définitions législatives relatives aux soins de longue durée, les compressions proposées au remboursement du cannabis médical, les récentes mises à pied au Bureau de services juridiques des pensions, les modifications apportées aux pensions de la GRC et tout autre sujet connexe; et que les témoins entendus dans le cadre de cette étude comprennent, sans s'y limiter

a) La ministre des Anciens Combattants

b) Le directeur parlementaire du budget

c) L'ombud des vétérans

d) La Légion royale canadienne et d'autres organisations d'anciens combattants

e) Les anciens combattants

f) Les prestataires de services aux anciens combattants

Que le Comité fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre et que, conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de répondre au rapport.

Je présente bien sûr cette motion en réponse aux propos que nous venons d'entendre ici de la part de la ministre, mais aussi parce qu'il est nécessaire que cette étude soit menée. Si ce que la ministre nous dit est vrai, je ne vois aucune raison pour laquelle le gouvernement aurait du mal à appuyer une telle motion, afin que ce malentendu puisse être éclairci. Les gens ont assurément — pour employer un euphémisme — beaucoup de doutes quant à ce qui se passe.

Je ne vais pas m'étendre sur les détails de cette motion, car j'aimerais qu'elle soit adoptée, et le cas échéant, nous pourrions passer ce temps à interroger les hauts fonctionnaires.

Je m'adresse maintenant à tous ceux qui nous regardent aujourd'hui. Comme je l'ai déjà dit, si ces compressions existent... comme le gouvernement n'a rien à cacher, il ne devrait avoir aucun mal à appuyer cette motion. S'il a quelque chose à cacher, eh bien, les députés ministériels tenteront peut-être d'ajourner le débat, et vous observerez peut-être un obstructionnisme parlementaire. Qui sait?

Tout le monde au Canada comprend très bien qu'ils sont sur le point d'obtenir la majorité au sein des comités, compte tenu des mesures qu'ils prennent actuellement, et qu'ils pourraient vouloir éviter de se retrouver sous le feu des projecteurs à propos de ces compressions budgétaires. Toutefois, s'ils n'ont rien à cacher, j'imagine qu'ils n'auront aucun mal à appuyer la motion.

Je propose la motion, et j'espère qu'elle bénéficiera d'un vaste soutien et que nous pourrions mener cette étude. Il s'agit d'une dizaine de réunions, ce qui, je le sais, représente une durée prolongée, mais l'étude abordera aussi cinq secteurs de réduction différents — c'est-à-dire environ deux réunions par secteur. Je ne crois pas que ce soit trop demander. Je présente la motion, et j'espère que nous pourrions l'adopter.

La présidente: Je vous remercie.

Je vais suspendre...

Sean Casey: J'invoque le Règlement, madame la présidente. La motion est-elle identique à celle qui a été mise en avis en février?

Une voix: Oui.

Sean Casey: Merci.

La présidente: Voilà qui est parfait. Je vous remercie.

Je vais suspendre la séance afin que nous puissions examiner la motion.

• (1205)

(Pause)

• (1210)

La présidente: La séance reprend.

J'aimerais donner à M. Casey l'occasion de répondre aux commentaires.

[Français]

Sean Casey: Merci, madame la présidente.

Cette motion a été mise en avis le 19 février 2026. C'est un peu surprenant qu'elle soit proposée deux mois plus tard. Le budget de

2025 a été adopté, tout comme le projet de loi de mise en œuvre du budget, et maintenant, au moment où nous sommes en train de changer la composition des comités, on tente cette manœuvre. Il faut être clair: c'est une manœuvre.

J'ai eu quelques conversations avec la représentante du Bloc québécois, qui a indiqué que, 10 réunions, c'était probablement trop. Alors, j'imagine qu'un amendement à cette motion sera proposé, mais on verra. Je vais laisser Mme Gaudreau parler pour elle-même.

• (1215)

[Traduction]

Nous débattons en ce moment d'une motion qui a été mise en avis le 19 février 2026, après l'adoption du budget de 2025 par la Chambre, après l'adoption de la loi d'exécution du budget par la Chambre, et à la veille de ce qui devrait être un remaniement de la composition des comités permanents, de manière à ce que, pour reprendre les mots du premier ministre, il y ait moins d'occasions d'épater la galerie. Je trouve que cette expression est excellente.

Nous nous trouvons dans une situation où la motion semble indiquer qu'il y a un malentendu ou un refus d'accepter les témoignages non contredits qui ont été présentés aujourd'hui et au cours de toutes les autres réunions où ces sujets ont été abordés.

Il n'est pas rare que l'on refuse d'accepter les messages qui déplaisent à l'opposition officielle. On nous propose en ce moment de consacrer cinq semaines complètes à l'étude des répercussions des compressions budgétaires fédérales proposées dans le budget de 2025. Les témoignages incontestés que nous avons entendus en comité indiquent qu'il n'y en a pas eu, mais la motion affirme pourtant que des compressions budgétaires liées à des services aux vétérans ont été proposées, comme s'il s'agissait de la réalité.

À mon avis, la ministre n'aurait pu être plus claire à cet égard, et si les hauts fonctionnaires n'avaient pas été interrompus et avaient été en mesure d'apporter des témoignages plus détaillés, plus techniques et plus précis à propos de ces sujets, je ne doute guère que le message de la ministre aurait été renforcé. Vous voyez, elle leur parle, et ils la renseignent. Il est donc raisonnable de parier que les propos que vous avez entendus de la part de la ministre correspondaient aux conseils qu'elle a reçus et aux conseils que nous aurions reçus si nous avions donné aux hauts fonctionnaires l'occasion de témoigner.

Hélas, le temps va manquer pour atteindre le stade de l'acceptation et de la tolérance ou pour tenter d'épater la galerie. Comme le temps va manquer, on assiste à un véritable dernier soubresaut.

La motion indique que nous allons discuter des modifications qu'on propose d'apporter aux définitions législatives relatives aux soins de longue durée.

Eh bien, ces changements ne sont plus de l'ordre de la proposition. Ils font maintenant partie de la politique.

Ensuite, nous allons parler des « compressions proposées au remboursement du cannabis médical ». C'est un autre cas où il semble y avoir un refus abject d'accepter l'avis unanime du domaine public en ce qui concerne le remboursement du cannabis médical. C'est décrit à tort, à répétition, comme une compression, comme pour tant d'autres choses. La modification au remboursement du cannabis médical consiste à harmoniser le prix du remboursement au prix en vigueur sur le marché. Il s'agit de le faire passer de 8,50 \$ à 6 \$. Cela découle de l'application de principes comptables généralement admis et des calculs actuariels et tient compte de la valeur actualisée nette qu'on trouve dans les documents budgétaires, ce qui correspond à une réduction des dépenses de 4,2 milliards de dollars.

Soyons clairs au sujet de ces 4,2 milliards de dollars. Il faut bien comprendre ce que ce calcul signifie. Le système de cannabis médical qui s'applique au ministère des Anciens Combattants fonctionne comme bien d'autres systèmes au ministère. Ce sont des droits conférés par la loi aux anciens combattants pour lesquels il n'y a pas vraiment de pouvoir discrétionnaire. Si la demande est conforme à la loi et à la politique, ils ont droit au service et au produit. C'est ainsi pour le cannabis médical.

Les 4,2 milliards de dollars qui figurent dans les livres correspondent à la valeur actuelle des obligations futures du gouvernement du Canada en ce qui concerne le cannabis médical. Si l'on prend la somme à payer pour du cannabis médical au cours des 30 prochaines années et qu'on la convertit au prix d'aujourd'hui — je parle ici de la réduction de 2,50 \$ de 8,50 \$ à 6 \$ —, la valeur actualisée nette de cette obligation future est de 4,2 milliards de dollars.

Cela a été expliqué à maintes reprises — en comité, sur le parquet de la Chambre des communes et par les témoins que nous avons entendus. Il s'agit simplement d'une comptabilité d'exercice. Il s'agit d'un calcul actuariel.

● (1220)

Blake Richards: J'invoque le Règlement, madame la présidente. Je cherche simplement à savoir s'il s'agit en fait d'une manœuvre d'obstruction systématique pour éviter de devoir rendre des comptes aux anciens combattants. Nient-ils qu'il y a eu des compressions? S'agit-il simplement d'obstruction pour éviter de rendre des comptes? De quoi s'agit-il?

La présidente: Monsieur Richards, ce n'est pas un rappel au Règlement. Vous vous lancez vous-même dans le débat. M. Casey a la parole. Je vais permettre à M. Casey de parler, et nous devons l'écouter.

Merci.

Sean Casey: Très bien. Je ne sais pas si mon collègue s'ennuie ou s'il est convaincu par les représentations sur le cannabis médical, mais nous pouvons passer à autre chose.

La motion porte ensuite sur les récentes mises à pied au Bureau de services juridiques des pensions. Comment pouvons-nous présenter une telle motion aujourd'hui après avoir entendu le témoignage non contesté du seul témoin que nous avons entendu aujourd'hui, selon qui il n'y a pas eu de mises à pied et il y avait plutôt une disposition dans le budget de 2023 concernant la dotation supplémentaire pour le Bureau de services juridiques des pensions, essentiellement pour traiter l'arriéré, une disposition d'une durée fixe, qui est maintenant arrivée à l'échéance, et que nous revenons au fonctionnement habituel?

En fait, il est très malheureux que M. Freeman n'ait pas eu l'occasion de terminer sa réponse concernant les allégations formulées par l'Association des juristes de justice, le groupe qui représente le Bureau de services juridiques des pensions. Il est malheureux qu'il n'ait pas eu l'occasion de répondre à cette question lorsque je la lui ai posée, parce que nous avons manqué de temps. C'est probablement de ma faute si je n'ai pas bien géré mon temps, mais je pensais bêtement que le reste du Comité voudrait entendre les témoins au lieu de se livrer à un spectacle parlementaire.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas ce qui s'est passé, alors le seul témoignage que le Comité a entendu à ce sujet, c'est qu'il n'y a pas eu de mises à pied. Nous n'avons pas eu l'occasion d'aller plus loin, à cause du moment choisi pour présenter cette motion. Je comprends l'urgence: il semble que la fenêtre se referme sur la possibilité de s'adonner à de telles manœuvres.

Madame la présidente, je vais maintenant céder la parole. Tout cela pour dire que j'ai hâte d'entendre l'amendement du Bloc québécois, s'il est présenté, et d'entendre le point de vue des autres sur cette manœuvre.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé, madame la présidente.

● (1225)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Casey.

J'ai une liste.

Madame Hirtle, vous aviez demandé la parole.

[Français]

Mme Gaudreau et M. d'Entremont ont également demandé la parole.

[Traduction]

Je vais céder la parole à Mme Hirtle.

Alana Hirtle: Merci, madame la présidente.

Je suis d'accord avec mon collègue, M. Casey, pour dire que le moment choisi pour présenter cette motion est suspect. L'avis de motion a été donné en février, alors je me demande bien ce qui a pris autant de temps. Pourquoi ne l'entendons-nous que maintenant? C'est étrange à dire.

Je suis déçue que nous fassions preuve d'un tel manque de respect envers les fonctionnaires qui se sont préparés en vue de cette réunion et qui s'attendaient à pouvoir nous communiquer de l'information. Nous avons maintenant perdu cette occasion avec eux, et il est difficile de dire quand ils pourront revenir.

Blake Richards: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

Nous aurions sûrement pu entendre les fonctionnaires. Les libéraux auraient pu simplement voter sur la motion. Ils semblent essayer de se soustraire à l'obligation de rendre des comptes, plutôt que de voter sur la motion et de revenir à...

La présidente: Encore une fois, ce n'est pas un rappel au Règlement. Merci beaucoup.

J'aimerais permettre à Mme Hirtle de dire ce qu'elle a à dire, s'il vous plaît.

Blake Richards: Madame la présidente, nous soulignons que les fonctionnaires auraient pu être entendus si vous ne les aviez pas renvoyés et si vos collègues ne s'étaient pas lancés dans l'obstruction.

La présidente: Mesdames et messieurs, je pense que nous nous rendons tous compte... Je vais rester objective.

Madame Hirtle, poursuivez.

Alana Hirtle: Merci, madame la présidente.

Oui, il est malheureux que nous ne puissions pas entendre les réponses et les renseignements plus détaillés des fonctionnaires qui se sont préparés à répondre à nos questions aujourd'hui.

Je dirais également que comme je suis nouvelle sur la Colline, tout cela est très inhabituel pour moi, et je me demande si c'est la norme. J'espère que nous saurons travailler en collaboration pour répondre aux besoins et protéger le bien-être des anciens combattants dans notre société. Ne sommes-nous pas tous ici pour faire avancer les choses et faire mieux pour les anciens combattants, comme nous avons tous convenu de vouloir le faire? Je suis ici pour entendre parler des priorités des anciens combattants, de leurs besoins et de la façon dont nous pouvons mieux travailler ensemble.

À cette fin, j'ai présenté à la Chambre une motion, dont la deuxième lecture a eu lieu la semaine dernière, qui porte sur les propriétés fédérales excédentaires au pays et sur la possibilité de mieux les utiliser pour aider nos anciens combattants. Heureusement, elle a été adoptée à la deuxième lecture, de sorte qu'elle sera renvoyée au Comité, où nous pourrions, je l'espère, dresser une liste et mettre en place un processus pour transférer ces propriétés...

[Français]

Marie-Hélène Gaudreau: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

Il ne reste pas beaucoup de temps et j'essaie de voir s'il y a un lien avec l'avis de motion, parce qu'on ne semble pas vraiment en parler, et je sais ce qui s'en vient. On connaît ça. C'est bien essayé.

[Traduction]

Alana Hirtle: Je vais donc passer à mon prochain point.

Les PCGR, ou principes comptables généralement reconnus, que M. Casey a mentionnés, sont la norme dans ce genre de contexte.

Je me demande... Nos collègues s'indignent actuellement de la façon dont la réduction du prix de chaque once de cannabis est gérée. Il s'agit d'une pratique comptable normale, et je me demande combien de fois nos collègues qui ont fait partie du gouvernement entre 2009 et 2015 ont voté en faveur de l'une ou l'autre de ces méthodes pour d'autres projets de loi.

C'est bon pour moi.

Merci beaucoup, madame la présidente.

• (1230)

[Français]

La présidente: Madame Gaudreau, vous avez la parole.

Marie-Hélène Gaudreau: Merci, madame la présidente.

Je pense que la sonnerie va retentir dans une ou deux minutes.

J'aimerais simplement mettre en lumière le processus et la procédure. On doit parler de l'avis de motion. C'est parfois difficile, parce qu'on veut étirer le temps. Je le dis pour tous les nouveaux qui n'étaient pas là ces dernières années. Nous sommes là pour étudier les projets de loi et pour contrôler, entre autres, l'action du gouvernement. C'est pourquoi il est important de se pencher sur des compressions budgétaires.

Cela dit, je propose d'amender cette motion de sorte que nous consacrons plutôt cinq séances à cette étude, étant donné notre plan et les autres motions qui sont sur la table.

La présidente: Mme Gaudreau a proposé un amendement. Y a-t-il des gens qui voudraient en parler?

Monsieur Casey, vous avez la parole.

[Traduction]

Sean Casey: Merci beaucoup, madame la présidente.

[Français]

Merci, madame Gaudreau. C'était bien anticipé. Je suppose que c'est une amélioration, puisque nous perdrons cinq semaines de moins de notre temps à parler d'un sujet qui est soulevé dans un but strictement partisan et pour lequel il n'y a aucun fondement ni aucune preuve dans les témoignages que nous avons entendus. Nous réduirions ainsi de moitié le temps perdu, ce qui est une amélioration.

[Traduction]

Madame la présidente, je me réjouis de l'amendement de Mme Gaudreau, qui rejoint les discussions que nous avons eues pour réduire le nombre de réunions consacrées à cette étude, dont l'avis a été donné en février, avant l'adoption de la loi d'exécution du budget, avant l'adoption du budget et avant tous les témoignages que nous avons entendus depuis, y compris le témoignage non contredit d'aujourd'hui de la ministre au sujet de l'existence des compressions qui sont au cœur de cette motion, afin de proposer maintenant cinq réunions au lieu de dix.

Si nous regardons un peu les témoins qui seront invités si cette motion est adoptée, et si nous examinons...

Blake Richards: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Je veux simplement voir si nous pouvons obtenir le consentement unanime pour siéger encore un peu pendant que la sonnerie retentit.

La présidente: J'ai besoin du consentement unanime, alors nous allons...

Sean Casey: La sonnerie se fait-elle entendre?

La présidente: Oui. Je suis désolée, monsieur Casey. Je ne voulais pas vous interrompre.

Nous pourrions siéger encore 15 minutes si nous avons le consentement unanime pour continuer pendant que le timbre retentit. Je m'en remets à la volonté du Comité pour en décider.

Une voix: Non.

Blake Richards: Je tiens à souligner que ce sont les libéraux qui ont dit non.

La présidente: Plaît-il au Comité de suspendre la séance?

Des députés: D'accord.

La présidente: Nous allons suspendre la séance.

[La séance est suspendue à 12 h 34, le lundi 27 avril.]

[La séance reprend à 16 h 39, le mercredi 29 avril.]

• (6435)

[Français]

La présidente: À l'ordre, s'il vous plaît. Nous reprenons nos travaux dans le cadre de la 32^e réunion du Comité permanent des anciens combattants que nous avons amorcés le lundi 27 avril 2026.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement. Les députés peuvent participer en personne ou avec l'application Zoom.

Avant de continuer, j'aimerais demander à tous les participants présents dans la salle de consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et les chocs acoustiques.

• (6440)

[Traduction]

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des membres du Comité.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour tous les participants sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez choisir le canal approprié pour l'interprétation: le parquet, l'anglais ou le français.

[Français]

Je demande aux députés présents dans la salle de lever la main s'ils souhaitent prendre la parole. Le greffier du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole.

[Traduction]

Chers collègues, je vais vous donner un bref aperçu de la situation actuelle du Comité.

Le lundi 27 avril, le Comité étudiait le Budget principal des dépenses 2026-2027, et pendant l'étude de ce point à l'ordre du jour, M. Richards a proposé que le Comité tienne une étude de 10 réunions sur les effets du budget de 2025 sur les anciens combattants. Un débat s'est élevé sur la motion.

[Français]

Mme Gaudreau a ensuite proposé un amendement pour réduire le nombre de réunions consacrées à cette étude de dix à cinq. Lors du débat sur l'amendement, la sonnerie d'appel a retenti à la Chambre et, puisqu'il n'y avait pas de consentement unanime pour continuer à siéger, le Comité a dû suspendre la réunion jusqu'à aujourd'hui.

Aujourd'hui, nous reprenons le débat sur l'amendement de Mme Gaudreau à la motion de M. Richards pour réduire la durée de l'étude proposée de dix à cinq réunions.

[Traduction]

Au moment de la suspension, M. Casey avait la parole. Je dois donc lui redonner la parole en premier, afin qu'il puisse conclure ses propos.

Monsieur Casey, vous avez la parole.

Sean Casey: Merci, madame la présidente.

J'aimerais proposer, si le Comité souhaite continuer à discuter de cette question, que cela se fasse lors d'une réunion à huis clos

consacrée aux travaux du Comité et que la présidence prévoie une réunion sur les travaux du Comité pour passer en revue le calendrier et les motions en suspens.

Sur ce, j'aimerais proposer que le Comité passe maintenant aux crédits du budget principal des dépenses.

[Français]

La présidente: C'est une motion dilatoire. Nous devons donc procéder par consentement unanime ou passer au vote.

[Traduction]

Demandez-vous le vote par appel nominal?

Blake Richards: À titre de précision, madame la présidente, j'ai évidemment des craintes lorsque nous discutons d'une motion et qu'on nous demande de passer à autre chose. Je ne sais pas si le gouvernement essaie simplement d'éviter de rendre des comptes...

La présidente: Encore une fois, monsieur Richards, je vais... Vous savez quoi? Nous allons...

Blake Richards: Madame la présidente, j'ai besoin de votre décision à ce sujet.

[Français]

La présidente: C'est une motion dilatoire.

[Traduction]

Monsieur Richards, je n'accepterai pas de débat ici.

Blake Richards: Bien sûr, mais...

La présidente: C'est très simple. Vous êtes ici depuis 17 ans.

Blake Richards: Non. Attendez, madame la présidente.

La présidente: Vous savez très bien...

Blake Richards: J'aimerais avoir des précisions, parce que ce que je ne comprends pas...

La présidente: La précision, c'est que nous allons voter. Vous avez accepté de donner votre consentement unanime...

Blake Richards: ... c'est ce qui se passe. Nous débattons d'une motion visant à rendre des comptes aux anciens combattants...

La présidente: ... et si vous m'interrompez, monsieur, cela me pose problème.

Blake Richards: Vous m'avez interrompu la première, madame la présidente.

La présidente: Vous avez demandé des précisions...

Blake Richards: Oui, mais vous ne nous en avez pas données.

La présidente: ... et j'ai dit qu'il s'agissait d'une motion dilatoire. Je maintiens ma position, monsieur Richards. Veuillez me laisser terminer. Je vous demande deux choses: si vous voulez prendre la parole, soit vous voulez voter...

Blake Richards: Vous ne me laissez pas terminer, mais je dois vous laisser terminer.

La présidente: ...ou, monsieur Richards, M. Casey a...

Blake Richards: Je ne comprends pas ce qui se passe ici. J'ai besoin d'éclaircissements.

La présidente: C'est une motion dilatoire.

Blake Richards: Comment pouvons-nous passer d'une motion dont nous sommes déjà saisis à une autre motion?

Arnold Viersen: Vous ne pouvez pas. Nous ne pouvons pas être saisis de deux motions à la fois.

La présidente: Il n'y a pas de débat à ce sujet.

Monsieur Casey, nous allons... J'ai besoin de le savoir. Le Comité veut-il passer au vote...

Blake Richards: C'est donc pour éviter d'avoir à rendre des comptes. Nous allons passer d'une chose à l'autre et laisser complètement le gouvernement éviter de rendre des comptes aux anciens combattants.

La présidente: Monsieur Richards, si vous continuez de m'interrompre, je vais lever la séance.

Blake Richards: Pourquoi feriez-vous cela, madame la présidente? Est-ce encore pour éviter de rendre des comptes aux anciens combattants?

La présidente: Pas du tout, monsieur Richards. M. Casey avait le droit de présenter une motion dilatoire. Dans l'état actuel des choses, c'est sur cette motion que nous devons prendre une décision. Voulons-nous demander s'il y a consentement unanime, ou voulons-nous tenir un vote par appel nominal?

Blake Richards: Madame la présidente, j'invoque le Règlement, s'il vous plaît.

La présidente: Non, monsieur Richards...

Blake Richards: J'invoque le Règlement.

La présidente: ... honnêtement, je n'ai pas à... Je vous demande une chose.

Blake Richards: Oui, mais en tant que présidente, vous devez accepter un rappel au Règlement. Au moins, écoutez le rappel au Règlement avant de vous prononcer contre.

La présidente: Quel est votre rappel au Règlement?

Blake Richards: J'invoque le Règlement parce que j'aimerais comprendre, d'après le Règlement, ce qui permet qu'une motion qui fait l'objet d'un débat soit supplantée par une autre motion qui vient d'être proposée par un autre député.

La présidente: Il s'agit d'une motion dilatoire; cela fait partie de notre Règlement.

Blake Richards: Je comprends cela.

La présidente: Procéderons-nous à un vote par appel nominal?

Blake Richards: Madame la présidente, j'aimerais avoir...

La présidente: Je vais mettre la question aux voix.

Arnold Viersen: Madame la présidente, une motion dilatoire est une motion qui vise à ajourner le débat.

La présidente: Je demande le vote.

Blake Richards: J'aimerais que l'article du Règlement nous soit cité, s'il vous plaît, madame la présidente. Je ne crois pas que ce soit exact.

● (6445)

La présidente: Oui, ce l'est. J'ai mon...

Sean Casey: Il y a deux différentes...

Blake Richards: Si c'est exact, veuillez citer l'article.

Arnold Viersen: Quelles sont les trois motions dilatoires? Je pense qu'il s'agit d'une motion assortie d'une condition, et cette condition est sujette à débat. La condition est sujette à débat.

La présidente: Monsieur Viersen, je ne vous ai pas donné la parole.

Arnold Viersen: La condition est sujette à débat.

La présidente: Je suis désolée. Je ne vous ai pas donné la parole. S'il vous plaît, respectez cela, au moins. J'ai dit qu'il s'agissait d'une motion dilatoire.

Arnold Viersen: Ce n'est pas parce que vous dites que c'en est une que c'en est une.

La présidente: Si vous voulez des précisions, je vais vous lire le Règlement.

Le chapitre sur la motion dilatoire est le chapitre 20.121, « Que le Comité passe à... » Il passe directement à la motion dilatoire. C'est tout.

Voulons-nous voter par appel nominal?

Blake Richards: J'invoque le Règlement, car je ne crois pas que cela réponde ma question.

La présidente: C'est là, dans le Règlement.

Blake Richards: Qu'est-ce qui, dans le Règlement, permet qu'une autre motion soit proposée alors que nous débattons déjà d'une autre motion?

La présidente: C'est exactement ce que dit le Règlement. C'est ce qu'on appelle une motion dilatoire.

Je viens de le préciser, monsieur Richards. Merci beaucoup.

Blake Richards: Il me semble que c'est un effort pour éviter de devoir rendre des comptes et donner des chiffres. Je...

La présidente: Monsieur Richards, vous interrompez la présidente. Je pense que c'est tout à fait inapproprié.

Comme je l'ai dit, M. Casey...

Blake Richards: Je vais vous dire ce qui est inapproprié; c'est de faire cela aux anciens combattants.

La présidente: ... avait la parole. J'aimerais revenir à M. Casey. Aucun débat n'est possible. Il faut voter.

Acceptons-nous de donner notre consentement unanime ou voulons-nous un vote par appel nominal?

Blake Richards: Nous allons procéder au vote par appel nominal, s'il vous plaît.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Richards.

(La motion est adoptée par 6 voix contre 5.)

[Français]

La présidente: Nous allons maintenant passer à trois votes relatifs au budget principal des dépenses.

[Traduction]

ANCIENS COMBATTANTS CANADA

Crédit 1—Dépenses de fonctionnement.....1 767 834 523 \$

Crédit 5—Subventions et contributions.....6 353 012 942 \$

(Les crédits 1 et 5 sont adoptés par 6 voix contre 5.)

● (6450)

TRIBUNAL DES ANCIENS COMBATTANTS (RÉVISION ET APPEL)

Crédit 1—Dépenses de fonctionnement.....20 066 969 \$

(Le crédit 1 est adopté par 6 voix contre 5.)

La présidente: Puis-je faire rapport du Budget principal des dépenses de 2026-2027 à la Chambre?

(Il est convenu de faire rapport sur le budget principal des dépenses à la Chambre par 6 voix contre 5.)

La présidente: Puisque cette partie de nos travaux est terminée, je vais lever la séance.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>